

Image not found or type unknown



Droit de la partie civile

Par **jibi7**, le **18/09/2013** à **15:33**

Bonjour, je croyais que la protection des droits de la partie civile avait évolué quant à l'accès au dossier et à la procédure. Comment savoir si dans le cadre d'une affaire correctionnelle en appel - procédure orale - il était régulier d'interdire l'accès de la partie civile à l'audience ? Et qu'ainsi elle ne puisse intervenir concernant les faits nouveaux ou négligés du dossier en les mains des juges par ex. si un avocat - d'appel notamment - a des jurisprudences précises à cet égard merci de me proposer une consultation ! et merci aux autres avis..